





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-414**

Séance publique du

28 septembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172452-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE, POUR UN LOCAL SITUE DANS LE QUARTIER DU PONT DE L'ARC RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, CONSENTIE A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015

Nomenclature : 3.3
Locations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric, M. ROLANDO Christian

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE, POUR UN LOCAL SITUE DANS LE QUARTIER DU PONT DE L'ARC RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, CONSENTIE A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du réaménagement du quartier du Pont de l'Arc et afin d'améliorer l'organisation de la collecte sur ce secteur, il conviendrait de mettre à disposition, de la Communauté du Pays d'Aix, un local dont l'usage serait réservé exclusivement au stockage des conteneurs des commerçants du Pont de l'Arc.

A ce jour, ledit local, inutilisé par les services municipaux, nécessite des travaux, qui seraient pris en charge par la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, les principales modalités de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) proposées à la Communauté du Pays d'Aix peuvent se résumer comme suit :

- Local, relevant du domaine public communal, d'une superficie de 12,66 m², situé sous les escaliers donnant sur l'avenue Fortuné Ferrini et dont l'entrée se fait par la rue du Colonel Polidori ~ Cf. plans en annexe ;
- Durée : un an à compter de la signature de l'AOT, renouvelable annuellement par tacite reconduction. *L'autorisation est consentie à titre précaire, temporaire et révocable ;*
- Occupation consentie à titre gracieux ;

- Utilisation : le local est destiné exclusivement *au stockage des conteneurs d'ordures ménagères des commerçants du Pont de l'Arc* ;
- charges locatives prises en charge par la Commune ;
- Réparations & entretien à la charge de la Communauté du Pays d'Aix ;
- Autorisation de la Commune de réaménager le dit local (travaux de peinture, raccordements aux réseaux,)
- Souscription d'une assurance obligatoire.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de l'AOT sus désignées ;
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer ladite autorisation d'occupation temporaire ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DL.2015-414 - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE, POUR UN LOCAL SITUE
DANS LE QUARTIER DU PONT DE L'ARC RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL, CONSENTIE A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT


Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

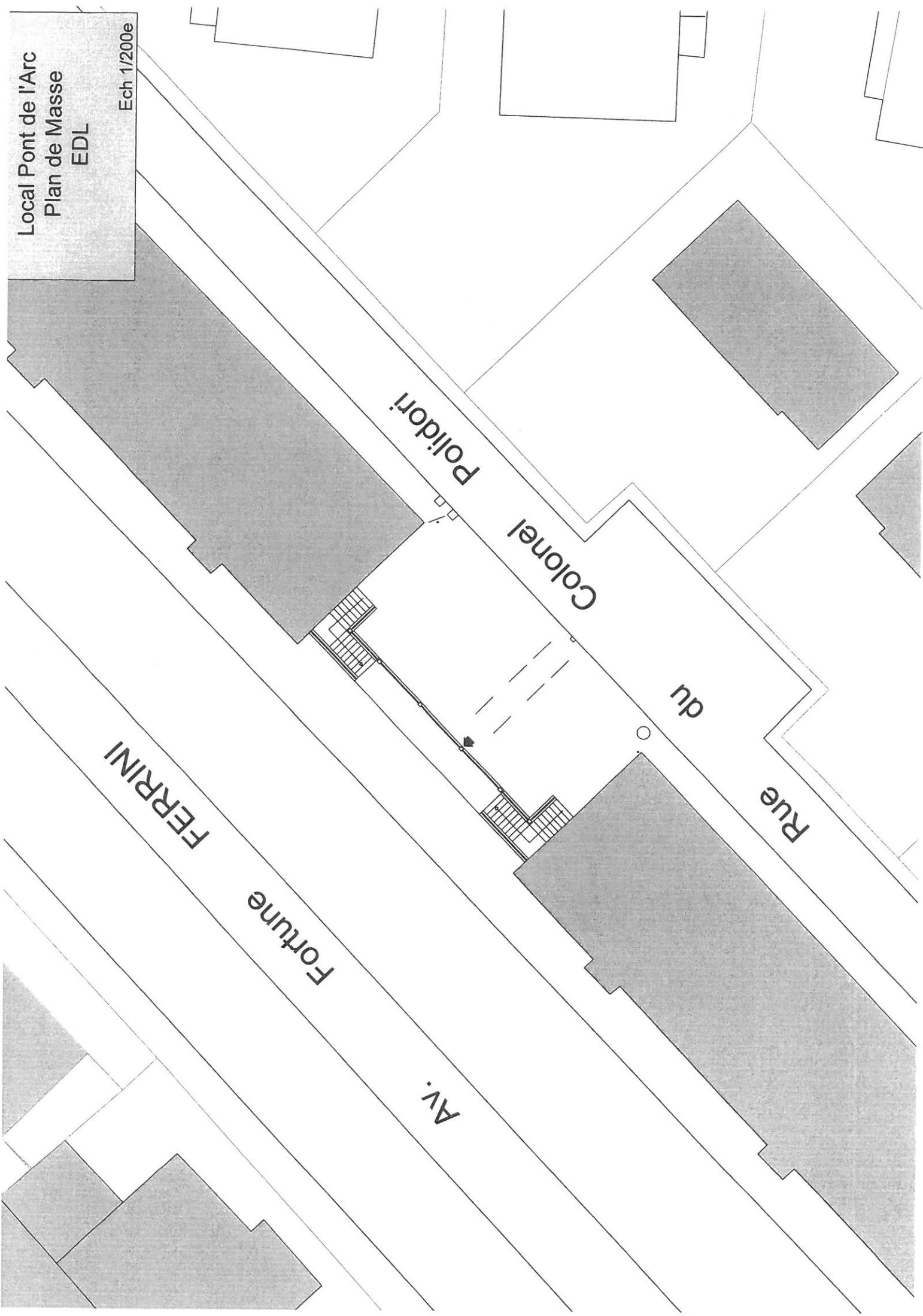
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



Local Pont de l'Arc
Plan de Masse
EDL

Ech 1/200e



FERRINI

Fortune

Av.

Polidori

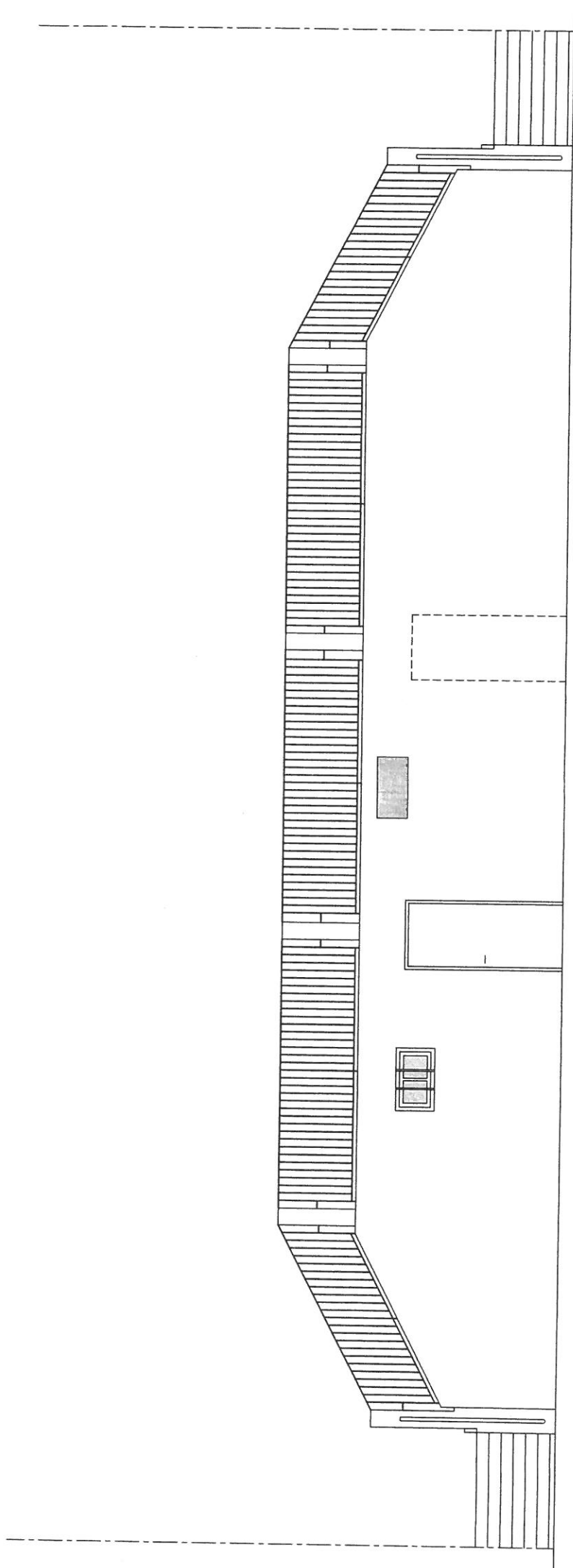
Colonel

du

Rue

Local Pont de l'Arc
Façade
EDL

Ech. 1/50e

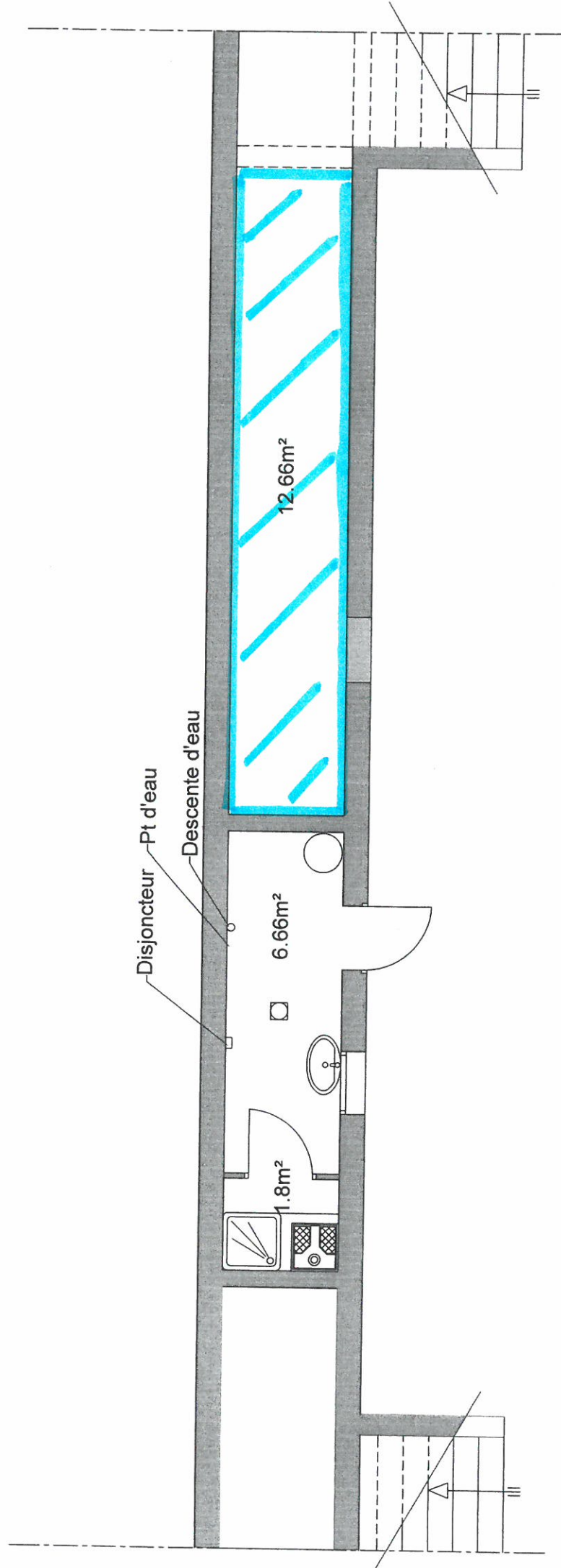


Local Pont de l'Arc

Plan

EDL

Ech 1/50e



Local mis à disposition de la CPA.